



Décoration de mariage

Par valou779

Bonjour,

J'ai fait appel à une décoratrice de mariage. Elle m'a fait un contrat avec devis pour toute la décoration de mariage. Le lendemain elle est venue pour chercher de la décoration et m'a dit que je l'avais louer donc elle voulait reprendre la déco. Rien n'est écrit sur le contrat concernant la "location" de matériel. Elle m'a envoyer la facture pour que je lui rembourse ce que je ne lui ai pas rendu.
Est ce légale ? Dois je la payer une deuxième fois pour ce que je ne lui ai pas rendu ?